

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza, présidée par madame la mairesse Céline Beauregard et tenue le 11 janvier, à 17h, à huis clos par visioconférence.

SONT PRÉSENTS : Céline Beauregard, mairesse, Christian Bélisle, conseiller, Brigitte Chagnon, conseillère et mairesse suppléante, Pierrette Charette, conseillère, Raphaël Ciccariello, conseiller, Benoit Thibeault, conseiller, Pierre Rubaschkin, conseiller

SONT AUSSI PRÉSENTES : Caroline Dupuis, directrice générale par intérim

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de madame la mairesse Céline Beauregard, la séance ordinaire est ouverte à 17h.

2021.01.01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour a été distribué et qu'il se détaille comme suit;

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
3. **CORRESPONDANCE ET AFFAIRES COURANTES**
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
5. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2020**
6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 6.1. Résolution – Adoption du règlement sur la taxation 2021.156 décrétant les taux variés de taxation foncière et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2021
 - 6.2. Résolution – Achat de matériel informatique pour le poste de secrétaire multiservices
 - 6.3. Résolution- Sollicitation pour une aide financière au MAMH pour une étude conjointe avec la Ville de Rivière-Rouge sur les implications de la dissolution de l'Agglomération Rivière-Rouge
 - 6.4. Résolution – Acceptation, sous réserves, de l'offre d'achat faite par le Diocèse de Mont-Laurier concernant l'église de La Macaza
 - 6.5. Résolution – Appui au projet pilote interdisant la récolte d'un cerf de virginie mâle ne possédant pas au moins trois pointes de 2.5 centimètres ou plus
7. **TRÉSORERIE**
 - 7.1. Résolution – Adoption de la liste des déboursés et des comptes à payer
8. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 8.1. Résolution – Octroi du dernier versement de l'aide financière de 2020 à la Maison de la culture de La Macaza
9. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
10. **TRANSPORT ROUTIER (TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE...)**
 - 10.1. Résolution – Approbation de la dépense en lien avec l'entente de service sur trois ans pour l'inspection et l'entretien préventif de la génératrice à l'hôtel de ville
11. **HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 11.1. Résolution – Approbation d'un addenda à l'entente de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge et autorisation de signature
12. **URBANISME**
13. **TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère madame Pierrette Charette
Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

CORRESPONDANCE ET AFFAIRES COURANTES
PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

2021.01.02

RÉSOLUTION - APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 14 DÉCEMBRE 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE
2020

Chaque membre du conseil ayant reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 décembre 2020 et de la séance extraordinaire du 21 décembre 2020, la directrice générale par intérim est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller monsieur Christian Bélisle
Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 décembre 2020 et de la séance extraordinaire du 21 décembre 2020.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2021.01.03

RÉSOLUTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021.156 DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE TAXATION FONCIÈRE ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit fixer les taux de taxation en fonction des revenus et dépenses apparaissant au budget;

CONSIDÉRANT QUE le budget municipal 2021 a été adopté lors de la précédente séance extraordinaire du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE ledit budget prévoit des revenus de 3 291 108 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'exercice a été fait avec toute la rigueur que cela comporte, et qu'en conséquence, le conseil décrète le taux de taxes résidentielles à 0.7509\$ par 100\$ d'évaluation et le taux de taxes non résidentielles (INR) à 1.9559\$ par 100\$ d'évaluation;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs annuels d'aqueduc et pour les matières résiduelles restent inchangés;

CONSIDÉRANT QUE le déploiement de la fibre optique est débuté et que le conseil des maires de la MRC d'Antoine-Labelle a statué que la contribution nécessaire des propriétaires fonciers de tout le territoire de la MRC est de 103\$ annuellement pour une construction d'une valeur égale ou supérieure à 20 000\$ et de 30\$ annuellement pour une construction de moins de 20 000\$ ou un terrain vacant constructible;

CONSIDÉRANT QU'IL est pertinent pour la Municipalité de se prévaloir des dispositions contenues aux articles 244.29 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1);

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de déterminer dans un seul règlement les taux variés de la taxe foncière et autres taxes spéciales, les tarifs pour services municipaux ainsi que les tarifs pour biens, services ou activités qui prévaudront au cours de l'exercice financier 2021;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion et une présentation du règlement ont été donnés à la séance ordinaire du Conseil tenue le 14 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public a été publié tel que prescrit;

Il est proposé par le conseiller monsieur Benoit Thibeault

Et résolu à l'unanimité

DÉCRÉTER le taux de la taxe foncière résidentielle à 0.7509\$ du 100\$ d'évaluation et le taux de la taxe non résidentielle à 1.9559\$ du 100\$ d'évaluation pour l'exercice financier 2021;

DE MAINTENIR les tarifs en vigueur pour les services d'aqueduc et des matières résiduelles;

D'ADOPTER en conséquence le règlement 2021-156 décrétant les taux variés de taxes foncières et de tarifs pour les services municipaux pour l'exercice financier 2021.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

2021.01.04

RÉSOLUTION – ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE POUR LE POSTE DE SECRÉTAIRE MULTISERVICES

CONSIDÉRANT QUE l'équipement informatique au poste de la secrétaire multiservices est brisé;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'élaboration du budget 2021, la Municipalité a prévu cette dépense;

Il est proposé par la conseillère madame Brigitte Chagnon
Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la dépense au coût total de 1 679,23\$ plus les taxes applicables, en lien avec l'achat de matériel informatique pour le poste de secrétaire multiservices.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Caroline Dupuis, directrice générale par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte *Fournitures de bureau greffe* portant le numéro de folio 02-140-00-670.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

2021.01.05

RÉSOLUTION- SOLLICITATION POUR UNE AIDE FINANCIÈRE AU MAMH POUR UNE ÉTUDE CONJOINTE AVEC LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE SUR LES IMPLICATIONS DE LA DISSOLUTION DE L'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Macaza et la Ville de Rivière-Rouge ont discuté des perspectives d'avenir pour leur municipalité respective;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Macaza et la Ville de Rivière-Rouge envisagent de demander l'abolition de l'agglomération de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT QUE l'agglomération de Rivière-Rouge, la Municipalité de La Macaza et la Ville de Rivière-Rouge considèrent qu'il est opportun d'étudier conjointement les implications d'une telle abolition;

CONSIDÉRANT QU'UNE telle étude permettrait aux municipalités de prendre une décision éclairée en vue de demander au gouvernement d'abolir l'agglomération de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités souhaitent poursuivre leur collaboration en privilégiant la coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE l'étude viserait également à identifier les champs de compétences municipales où la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou de ressources permettrait de réaliser des économies d'échelle et d'optimiser la desserte de services, tout en remplaçant les services actuellement offerts par l'agglomération;

CONSIDÉRANT QUE l'étude identifierait les modes de coopération appropriés aux besoins des municipalités;

CONSIDÉRANT le devis technique présenté;

CONSIDÉRANT QU'UNE telle étude nécessite la formation d'un comité de travail conjoint entre les municipalités et l'agglomération, lequel aurait le mandat de réaliser l'étude avec l'assistance d'un consultant responsable de coordonner la démarche, d'informer les conseils municipaux de l'avancement des travaux et les consulter au besoin;

CONSIDÉRANT QU'UNE telle étude serait rendue publique afin que les citoyens puissent la consulter;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par le conseiller monsieur Christian Bélisle

Et résolu à l'unanimité

DE SOLLICITER l'assistance financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour la réalisation d'une étude conjointe sur les implications de l'abolition de l'agglomération de Rivière-Rouge et l'identification des possibilités de coopération intermunicipale;

ET

DE MANDATER madame Céline Beaugard, mairesse et madame Caroline Dupuis, directrice générale par intérim afin de faire tous les actes et de signer tous les documents nécessaires à l'obtention de l'assistance financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et à la réalisation de cette étude.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

2021.01.06

RÉSOLUTION – ACCEPTATION, SOUS RÉSERVES, DE LA PROPOSITION FAITE PAR LE DIOCÈSE DE MONT-LAURIER CONCERNANT LA VENTE DE L'ÉGLISE DE LA MACAZA, DU PRESBYTÈRE ET DU TERRAIN POUR UN DOLLAR

CONSIDÉRANT QUE le terrain où est situé l'église de La Macaza ainsi que l'ancien presbytère font partie du cœur du village de La Macaza;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a des projets de développement communautaires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a un projet de réaménagement de l'hôtel de ville afin de répondre aux besoins pressants d'espace;

CONSIDÉRANT QUE le rez-de-chaussée de l'ancien presbytère peut facilement être transformé en lieu communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait procéder, à ses frais, à une inspection complète de l'église par une firme spécialisée afin de connaître l'état de l'église et des coûts de mise à niveau le cas échéant;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a mis en place des subventions spécifiques pour la mise à niveau des églises;

CONSIDÉRANT QUE le Diocèse de Mont-Laurier a offert à la Municipalité d'acquérir l'église, le presbytère et le terrain sur lequel ces bâtiments sont situés pour un dollar;

Il est proposé par le conseiller monsieur Pierre Rubaschkin

Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER, sous réserves des conditions incluses dans l'offre finale, la proposition du Diocèse de Mont-Laurier d'acquérir l'église, le presbytère et le terrain pour un dollar.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

2021.01.07

RÉSOLUTION - APPUI AU PROJET PILOTE INTERDISANT LA RÉCOLTE D'UN CERF DE VIRGINIE MÂLE NE POSSÉDANT PAS AU MOINS TROIS POINTES DE 2.5 CENTIMÈTRES OU PLUS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Macaza est une destination privilégiée pour les amateurs de chasse au cerf de Virginie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède un territoire identifié par le Ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs (MFFP) comme étant un ravage du cerf et que la population de ces ravages doivent impérativement être maintenue en bonne santé;

CONSIDÉRANT QU'un groupe de citoyen ont mentionné, selon diverses sources crédibles, que la population des mâles est en constante diminution dans la région depuis plusieurs années, fragilisant énormément la population du cerf en général;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs objectifs inscrits au dernier plan de gestion du cerf de Virginie au Québec réalisé par le MFFP n'ont pas été atteints, notamment, la stabilisation de la population du cerf, particulièrement dans la zone de chasse numéro 11 où est situé le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le bilan du MFFP fait état d'une population moyenne du cerf dans la zone de chasse où est situé la municipalité (11) à 2,6 cerfs au kilomètre carré, contrairement à 5 cerfs au kilomètre carré pour l'ensemble du Québec, ce qui catégorise cette même zone comme étant une zone « sous-optimale »;

CONSIDÉRANT QUE le prélèvement par la chasse peut se perpétuer à long terme lorsque

l'exploitation est faite dans le respect des potentiels et de la capacité de reproduction de la population et ainsi, cette capacité de renouvellement doit être modulée en fonction des facteurs limitants du territoire et des objectifs de population poursuivis;

CONSIDÉRANT QU'un des sondages réalisés par le Ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs révèle qu'environ 60% des chasseurs sont favorable à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de 1,5 an;

CONSIDÉRANT QUE le MFFP déjà à mis en place dans certaines zones au Québec une restriction de la taille légale des bois limitant la chasse aux cerfs mâles adultes possédant au moins trois pointes de plus de 2,5 cm d'un côté du panache;

CONSIDÉRANT QUE le bilan mi-parcours de ce projet pilote du Ministère mentionne que la restriction de la taille légale des bois a le potentiel de modifier diverses caractéristiques des populations de cerf et bien qu'à ce stade, il soit trop tôt pour statuer sur les avantages et inconvénients sur ce projet, tout indique que ce dernier est très prometteur sur la population du cerf de Virginie pour les régions concernées;

CONSIDÉRANT QUE cette expérimentation aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère madame Brigitte Chagnon

Et résolu à l'unanimité

D'APPUYER le projet-pilote pour demander au MFFP d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie sur la zone de chasse numéro 11 afin de rétablir la population du cerf de Virginie et ainsi interdire la récolte d'un cerf mâle ne possédant pas au moins trois pointes de 2.5 cm ou plus d'un côté du panache et que cette restriction s'applique à toutes les périodes de chasse, et ce, quel que soit l'engin utilisé pour l'abattre.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis

Directrice générale par intérim

2021.01.08

TRÉSORERIE

RÉSOLUTION – ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste officielle des comptes à payer au 10 décembre 2020 a été distribuée et que ses grandes lignes se résument comme suit :

COMPTES SALAIRES: 49 879.45\$

REMISES D.A.S. : 25 253.33\$

COMPTES PAYÉS AU 8 JANVIER 2021 : 46 693.74\$

PAIEMENTS AUTOMATIQUES : 7 616.31\$

PRÉLÈVEMENTS : 3 717.78\$

COMPTES FOURNISSEURS : 62 186.23\$

TOTAL : 195 346.84\$

Il est proposé par le conseiller monsieur Benoit Thibeault

Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la liste des déboursés et des comptes à payer du mois de décembre 2020.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

LOISIRS ET CULTURE

2021.01.09

RÉSOLUTION- OCTROI DU DERNIER VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE DE 2020 À LA MAISON DE LA CULTURE DE LA MACAZA

CONSIDÉRANT QUE lors de l'élaboration du budget 2020, la Municipalité a prévu une somme de 5 000 \$, sous forme d'aide financière, pour les activités de la Maison de la Culture de La Macaza;

CONSIDÉRANT QUE la Maison de la Culture de La Macaza offre aux visiteurs diverses expositions;

CONSIDÉRANT QU'UN rapport d'activités et financier pour l'année 2020 a été remis à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE malgré la pandémie de coronavirus, la Maison de la culture a reçu des visiteurs;

CONSIDÉRANT QU'UNE première tranche de 4 000 \$ a été versée en février 2020;

Il est proposé par la conseillère madame Pierrette Charette
N'ayant pas l'unanimité, les conseillers procèdent aux votes :

POUR : 5
CONTRE : 1

La mairesse n'ayant pas à voter, puisqu'il y a majorité.

D'OCTROYER le dernier versement de 1000 \$ de l'aide financière accordée à la Maison de la Culture de La Macaza pour l'année 2020.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Caroline Dupuis, directrice générale par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte *Subvention OBNL* portant le numéro de folio 02-702-90--970.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRANSPORT ROUTIER (TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ...)

2021.01.10

RÉSOLUTION – APPROBATION DE LA DÉPENSE EN LIEN AVEC L'ENTENTE DE SERVICE POUR L'INSPECTION ET L'ENTRETIEN PRÉVENTIF DE LA GÉNÉRATRICE À L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté un plan de sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE l'hôtel de ville est désignée comme le centre de coordination en cas d'événements nécessitant des mesures d'urgences;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit prévoir un système d'alimentation électrique d'urgence en cas de panne de courant;

Il est proposé par le conseiller monsieur Christian Bélisle
Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER l'entente de service de Toromont Cat pour l'inspection et l'entretien préventif de groupe électrogène de la génératrice de l'hôtel de ville, pour trois ans (2021-2022-2023), au montant de 4 997.96\$ incluant les taxes applicables.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Caroline Dupuis, directrice générale par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte *Entretien bâtiments* portant le numéro de folio 02-701-50-522

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

2021.01.11

HYGIÈNE DU MILIEU

RÉSOLUTION - APPROBATION D'UN ADDENDA À L'ENTENTE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la nouvelle entente intermunicipale signée en juin 2020 concernant le maintien de la *Régie intermunicipale des déchets de la Rouge* (ci-après la « Régie ») ainsi que ses activités relatives à la gestion des déchets des municipalités membres;

CONSIDÉRANT QU'AUX termes de cette entente, la Régie a compétence en matière de compostage des matières organiques;

CONSIDÉRANT QU'EN 2018 était intervenue entre la Régie, cinq (5) municipalités membres de celle-ci et cinq (5) municipalités locales de la MRC des Laurentides une entente visant la construction et l'utilisation d'un site de compostage sur le site de la Régie. Ladite entente est annexée à la présente comme Annexe 1;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prendra fin à la signature de la présente;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des villes et municipalités locales de la MRC des Laurentides, à l'exception de la Ville de Barkmere, désire utiliser le site de compostage de la Régie;

CONSIDÉRANT toutefois que les villes et municipalités locales de la MRC des Laurentides qui se joignent au site de compostage devront compenser les 10 municipalités qui ont contribué financièrement depuis 2018 aux immobilisations sur le site;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités se sont entendues sur les sommes à être versées en remboursement des municipalités visées par l'entente de 2018;

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphael Ciccariello

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité de La Macaza approuve les conditions et modalités prévues à l'addenda no 1 et que cet addenda fera partie intégrante de l'entente intermunicipale signée en juin 2020;

QUE la mairesse et la directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière soient autorisées à signer, pour et au nom de la municipalité, cette dite entente;

QUE la direction générale de la RIDR soit autorisée à transmettre cette entente au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour approbation, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et du *Code municipal du Québec*.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL PÉRIODE DE QUESTIONS

2021.01.12

RÉSOLUTION-LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par la conseillère madame Brigitte Chagnon
Et résolu à l'unanimité

De lever la séance à 17h45

ADOPTÉE

LA MAIRESSE

DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

Céline Beauregard

Caroline Dupuis